

20 formations en alternance :
(liste au verso)

6 DUT

13 Licences Pro

1 Diplôme d'Université

Vous souhaitez **renforcer** vos équipes ? **Mobiliser** de nouvelles compétences ?
Transmettre les savoir-faire des salariés seniors ? **Développer** une nouvelle activité ?

Qu'est-ce qu'un contrat d'alternance ?

L'alternance est basée sur un véritable temps partagé entre les **enseignements à l'IUT** et la **pratique en entreprise**.

- **Objectifs** : Le salarié en contrat d'alternance suit les enseignements et exerce une ou plusieurs activités professionnelles en relation avec les qualifications recherchées afin d'acquérir un savoir-faire professionnel et répondre au besoin de l'entreprise.
- **Types de contrat** (cf. offre formation au verso) : **Apprentissage** ou **Contrat de professionnalisation**
- **Modalités du contrat** :
 - Contrat de travail en alternance en CDD ou en CDI
 - Période d'essai prévue conformément au droit du travail
 - Échéance du contrat en CDD en rapport avec la fin des actions de formation

Pour qui ?

● Quel employeur ?

Apprentissage :

Toute entreprise du secteur privé ou public

Contrat de professionnalisation :

- Toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue
- Etablissements publics à caractère industriel et commercial – EPIC
- Entreprises d'armement maritime
- Entreprises de travail temporaire

● Qui embaucher ?

Apprentissage :

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans
(Dérogation possible : se renseigner)

Contrat de professionnalisation :

- Tout jeune âgé de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

Quelque soit le contrat, l'alternant est sous le **statut de salarié** : il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés. L'entreprise employeur se voit accorder des **aides ou exonérations**.

Rémunération du salarié

Apprentissage :

● Jeune de 16 à 25 ans :

La rémunération mensuelle minimale est calculée en fonction du SMIC, sauf si les dispositions conventionnelles sont plus favorables :

- 18 à 20 ans : 49% du SMIC
- 21 ans et plus : 61% du SMIC

Contrat de professionnalisation :

● Jeune de 16 à 25 ans :

La rémunération mensuelle minimale est calculée en fonction du SMIC, sauf si les dispositions conventionnelles sont plus favorables :

- moins de 21 ans : de 55% à 65% du SMIC
- plus de 21 ans : 80% du SMIC

● Demandeur d'emploi de 26 ans et plus :

La rémunération mensuelle minimale est égale à 85% du salaire minimum conventionnel de branche sans pouvoir être inférieure à 100% du SMIC.



Une équipe à votre écoute :

- conseil
 - accompagnement
 - expertise
- (contacts au verso)



Diplômes Universitaires de Technologie – DUT

	Apprentissage	Contrat pro.
GEA - Gestion des entreprises et des administrations (GEA)		⊙
GEII - Génie électrique et Informatique Industrielle (GEII) - 2ème année uniquement	⊙	⊙
GMP - Génie mécanique et productique (GMP) - 2ème année uniquement	⊙	⊙
INFO - Informatique (INFO) - 2ème année uniquement	⊙	⊙
QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO)	⊙	⊙
SGM - Science et génie des matériaux (SGM) - 2ème année uniquement	⊙	⊙

Licences Professionnelles – LP

	Apprentissage	Contrat pro.
Distribution (Management d'équipe en unités de grande distribution)		⊙
EAS - Électrohydraulique mobile et Automatismes associés	⊙	⊙
FICA - Froid Industriel et Conditionnement d'Air	⊙	⊙
GRH - Gestion des Ressources Humaines		⊙
IDEB - Intelligence et Distribution de l'Énergie du Bâtiment	⊙	⊙
LOGIQUAL - Logistique et Qualité	⊙	⊙
Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux		
• Parcours CTE : Conception et Transformation des Élastomères	⊙	⊙
• Parcours IMOCP : Industrialisation et Mise en Œuvre des matériaux Composites et Plastiques		
Métiers de l'industrie : mécanique		
• Parcours CIP : Conception et Industrialisation de Produits	⊙	⊙
• Parcours MPP : Maîtrise des Process de Production		
• Parcours TIS : Technologie International en Soudage		
Métiers du design		
• Parcours D2M - Design industriel, Matériaux, Modélisation	⊙	⊙
• Parcours D3M - Design, Matériaux, Modélisation, Modelage		
MiAR - Métiers de l'informatique : Applications Réparties	⊙	⊙
SEICOM - Systèmes Électroniques et Informatiques Communicants	⊙	⊙
SYRDES - Systèmes et Réseaux dédiés au Spectacle Vivant		⊙

Diplôme d'Université – DU

	Apprentissage	Contrat pro.
DCU - Diplôme Comptable : préparation au DCG-DSCG		⊙

En savoir plus

Service Formation Continue
Tél : 02 72 64 22 08
fciutnantes@univ-nantes.fr
www.univ-nantes.fr/iutnantes



Le service Formation Continue et apprentissage de l'IUT de Nantes est à votre écoute. Toute son équipe se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner durant tout le processus de recrutement et de mise en place du contrat. Le service restera également en lien avec vous et le salarié pendant toute la durée du contrat.

• Liens : <http://travail-emploi.gouv.fr> | www.alternance.emploi.gouv.fr

RECRUTER UN ALTERNANT